#### REPUBLIQUE FRANCAISE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HERISSON

#### Délibération n°12/2020

Nomenclature ACTE: 7.1 Décisions budgétaires

L'an deux mil vingt, le **lundi 24 février** à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Bernard FAUREAU, maire.

NOME	BRE DE N	MEMBRES
En exercice	Présents	Nb de suffrages exprimés
13	8	Pour: 12 Contre: 0 Abstentions
		: 0

<u>Etaient présents</u>: Bernard FAUREAU, Gilbert CAMPO, Nicole BUVIN, Emilie BERGONHE-POIROT, Rudolf HOLIERHOEK, Yolande PASQUET, Yves PERRIER et Catherine ROGNON.

**Pouvoirs**: Christophe SAUVETTE à Yolande PASQUET, Jean-Marc BERNARD à Rudolf HOLIERHOEK, Charles GRAVIER à Catherine ROGNON, Jacques BASTARD à Nicole BUVIN.

<u>Date de la convocation :</u> 14 février 2020

)-4- 12 CC 1

Absent: Robert COLLINET

Secrétaire de séance : Yolande PASQUET

#### Date d'affichage:

## Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le :

### APPROBATION DU DEVIS DE LA SOCIETE KROST POUR LA REALISATION DU COLUMBARIUM

Le Maire rappelle que le conseil municipal dans sa séance du 27 janvier 2020 a décidé de choisir la société KROST d'Yzeure pour la réalisation d'un columbarium au cimetière de Hérisson.

A la demande d'élus, un nouveau devis a été établi pour la fourniture d'un espace cinéraire composé de :

- un columbarium 9 cases,
- un espace de dispersion des cendres avec stèle du souvenir.
- une colonne granit pour lutrin

La finition de l'ensemble sera en granit poli.

Le coût pour cette prestation s'élève à 9 102,83 € H.T. soit 10 923,40 € T.T.C. Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- De valider le devis de la société KROST tel que présenté,
- De modifier le plan de financement prévisionnel prévu comme suit :

2 730,85 €
2 730,85 €
6 371,98 €

Pour extrait certifié conforme, Hérisson, le 26 février 2020

> Le Maire, B. FAUREAU